

Contexte :

Le programme Europ'act 14-20 a constitué la 5^{ème} génération du dispositif d'assistance technique nationale. Doté d'une enveloppe de 122M€ (dont 72M€ de FEDER-FSE) et sous la responsabilité de l'ANCT, en lien avec la DGOM et Régions de France, il a permis de couvrir les besoins engendrés par la mise en œuvre de la politique de cohésion en France, aussi bien en ce qui concerne le cadrage politique et stratégique, que la mise en œuvre technique et opérationnelle. L'objectif principal poursuivi par le programme, et reconduit pour la période 21-27, a été celui d'assurer une gestion efficace de l'exécution des fonds européens en France, au travers d'une sécurisation des procédures et des analyses juridiques et réglementaires, une mutualisation des besoins et une rationalisation des réponses, un outillage informatique et technique de qualité, une animation partenariale efficace. A ce jour, la totalité de la maquette a été programmée.

L'Etat au service des acteurs en charge de la mise en œuvre des programmes :

Aux côtés des conseils régionaux qui gèrent la majeure partie des fonds UE, l'Etat conserve, outre une responsabilité équivalente à celle des conseils régionaux pour la partie des fonds qu'il continue de gérer, une mission générale qui vise une mise en œuvre efficace des fonds sur le territoire national, et il est garant de la cohérence stratégique d'ensemble de l'action publique, dans le respect des compétences de chacun. L'Etat et ses établissements publics ont contribué pour la période 2014-2020 au système de gestion et de contrôle des fonds européens en tant qu'autorité d'audit, autorité de certification et organisme payeur.

Dans ce cadre, l'ANCT assure dans la continuité la mission de coordination de la mise en œuvre de la politique de cohésion et du FEDER. En s'appuyant sur le programme Europ'act, l'ANCT a pu mobiliser les moyens humains et financiers qui lui ont permis notamment de :

- Assurer l'élaboration et le suivi de l'Accord de Partenariat et veiller au respect des engagements pris par la France dans ce cadre, dans le respect des dispositions réglementaires européennes et nationales ;
- Développer un système d'information (Synergie) qui permette de répondre aux exigences des règlements européens ;
- Apporter un appui technique et réglementaire aux acteurs de la mise en œuvre dans les domaines relevant du règlement cadre interfonds. A ce titre, l'ANCT a mis en place un réseau d'échanges réglementaires dédié, qui permet d'apporter des réponses aux questions posées par les autorités de gestion, en lien avec les différentes autorités coordinatrices, de certification et d'audit. Ces réponses sont rassemblées dans une foire aux questions de plusieurs centaines de pages mise en ligne à destination des autorités de gestion. L'ANCT élabore également (en lien avec la DGCL) des textes réglementaires nationaux, notamment le décret sur l'éligibilité des dépenses aux fonds européens 2021-2027 publié le 21 avril 2022, questionne les services de la Commission européenne concernant l'interprétation des textes (rédaction de près d'une soixantaine de NAF – note des autorités françaises – sur la durée de la programmation) ;

- Garantir l'existence d'une vision d'ensemble des actions financées par les FESI en France, y compris pour les programmes de Coopération territoriale européenne auxquels la France participe, pour chaque thématique d'intervention et dans chaque type de territoire. A ce titre, elle coordonne un
- Ensemble de groupes de travail et de réseaux dédiés (voir infra), et valorise les données relatives à la programmation des FESI, disponibles notamment via le système d'information ;
- Garantir un niveau de compétence suffisant des autorités en charge de la mise en œuvre des fonds à travers la mise en place d'un cadre de formation ;
- Coordonner les travaux interfonds en matière de suivi et d'évaluation ;
- Assurer une veille générale sur les sujets européens en lien avec les FESI et effectuer le suivi concernant tous les sujets relatifs aux FESI dans les différents organes internationaux comme l'OCDE et les réseaux européens dans le domaine des FESI (EORPA, IQ Net, EMA ...) ;
- Contribuer aux positions françaises en ce qui concerne la comitologie européenne (réunions DG, GAS, EGESIF...) ;
- Coordonner les actions d'information et de communication interfonds à travers la gestion et l'animation du site Europe en France et l'organisation d'événements d'envergure (Joli mois de l'Europe, websérie sur les fonds européens en outre-mer à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne...).

Pour réaliser concrètement ces missions, l'ANCT s'appuie sur une comitologie au niveau national qu'il anime quotidiennement en relation avec tous ses partenaires européens, nationaux et régionaux. Les principaux lieux de coordination et de débat politique et technique sont listés ci-après :

- Le Comité Etat-Régions interfonds incluant les représentants de l'Etat au niveau national –SGAE, les autorités de coordinations et les autorités de gestion ;
- Les groupes interfonds élargi et restreint incluant, les ministères coordinateurs, les ministères dont les politiques sont visées par les FESI ;
- L'INCOPAP (Instance nationale de Coordination partenariale de l'Accord de partenariat) avec plus de 100 partenaires, têtes de réseau au niveau national (à savoir des structures issues de l'Etat, des collectivités, mais aussi les partenaires sociaux, des acteurs économiques et de la société civile) ;
- Plusieurs groupes de travail ainsi que leurs réseaux dédiés ;

En complément de ces actions au service de toutes les autorités de gestion, le programme a été mobilisé pour appuyer directement les partenaires de la mise en œuvre, en soutenant notamment :

- Le renforcement des moyens humains de l'autorité d'audit et des autorités de certification ;
- Le soutien direct aux autorités de gestion, notamment via le cofinancement des référents synergie, le portage d'études et des diagnostics pour l'optimisation de l'exécution de la période 14-20 et le lancement de la période 2021-2027, l'animation territoriale et la mise en place de projets de coopération territoriale
- Des actions spécifiques en soutiens des RUP, tels que la mission flash d'appui à Mayotte et Saint-Martin pour aider à finaliser les programmes 21-27, la mobilisation de l'expertise technique de l'autorité de coordination nationale dans le cadre du séminaire RUP début 2023, et la création d'une websérie sur les fonds européens dans les régions ultrapériphériques, dont les 5 épisodes ont été mis en ligne à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Ce dernier

projet de communication a permis d'atteindre 11 millions de jeunes européens via les réseaux sociaux.

En quelques chiffres

- **Réunions des instances stratégiques : 53**

dont 28 pour le Comité Etat-Régions national et 25 pour l'instance nationale de concertation partenariale de l'Accord de Partenariat (séminaires partenariaux nationaux plus réunions de travail)

- **Réseaux/groupes de travail créés : 18**

- Directeurs Europe des SGAR et des Conseils régionaux (37 réunions à ce jour) ;
- GT Réglementation, gestion, contrôle;
- Groupe et réseau CTE;
- GT ingénierie financière;
- GT suivi, performance, évaluation,
- GT communication
- Réseau Europe Urbain
- GT compétitivité des PME
- GT Numérique
- GT transition énergétique
- Comitologie spécifique Synergie (Comités et groupes de travail)
- GT Options de Coûts Simplifiés
- GT Contrôle Interne
- GT Fonction Comptable
- GT Aides d'Etat
- GT Commande publique
- GT Clôture
- GT vérification de gestion basée sur les risques

- **Outils pédagogiques / techniques élaborés (trames communes, guides, vademecum) : environ 70**

Exemples : guides (OCS, IF), Trames communes + annexes et notices correspondantes, Fiches métiers (aide d'Etat et FESI, comptes annuels, dégagement, commande publique, Instrument Financier, organismes intermédiaires, opérations génératrices de recettes, opération génératrice de recettes et aides d'état; Guide méthodologique pour les instruments financiers FESI ; grands projets ; suivi-évaluation. guide suivi-gestion-contrôle. FAQ (instruments financiers, réglementation, gestion, contrôle, vademecum de gouvernance Etat-Régions

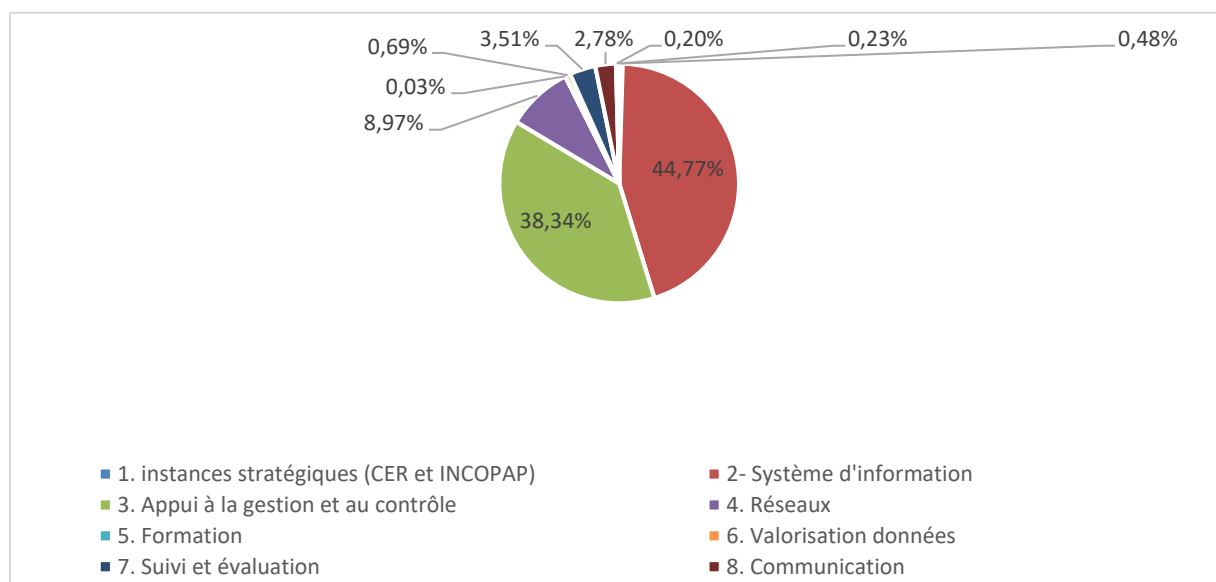
- **Sessions de formations/information (hors réunions des réseaux) : plus de 100**

Formations marchés publics et FESI : 58 sessions de formations à travers le territoire en 2018, 935 agents des collectivités territoriales et de l'Etat ont été formés, sur les 4 FESI, et au sein des trois autorités (AG-AC-AA).; 2 formations spécifiques sur l'urbain; 38 modules sur le thème "suivi, performance, évaluation" Formation aides d'Etat

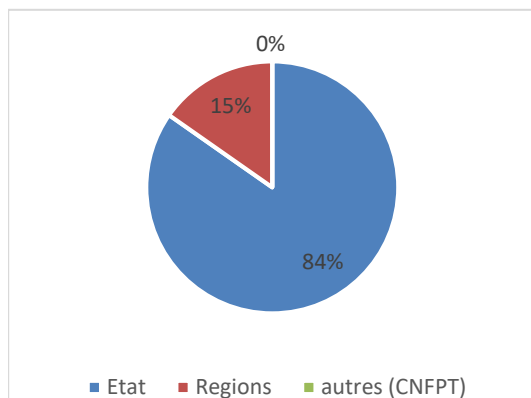
- **Evenements grands publics organisés : 3**

- Marseille en 2017
- Martinique en 2018
- Tours en 2022

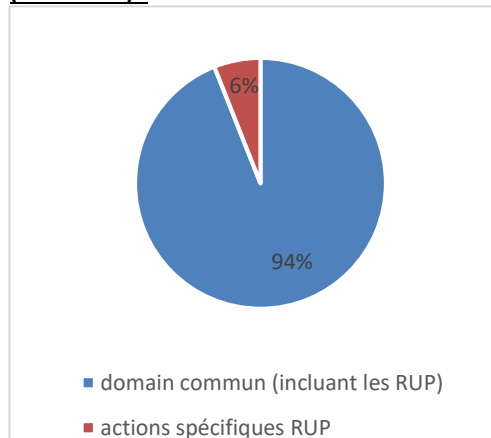
- **Séminaires thématiques d'envergure (liste non exhaustive)**
 - **CTE** : La coopération territoriale post 2020, un atout pour l'Europe (Décembre, 2018 Besançon) ; Interreg 2021 – 2027 : Intensifions la coopération entre territoires (Juin 2023, Marseille).
 - **Séminaires Europe urbain** : à destination des acteurs des politiques de développement urbain financées par les fonds européens (décembre 2016 et novembre 2018).
 - **Audit et contrôles** : 3 séminaires spécifiques autorités d'audit (2016, 2018 et 2019) et 5 rencontre Autorités de gestion, de certification et d'audit (2017, 2018, 2019 et 2 en 2020)
 - **Aides d'Etat** (janvier 2017)
 - **Commande publique** (juin 2021)
 - **RUP** : La Réunion (janvier 2023)
- **Actions de communication d'envergure :**
 - Charte graphique commune 2021-2027
 - Stratégie Nationale de de Communication Interfonds
 - Tenue annuelle du Joli mois de l'Europe
 - Websérie sur l'action des fonds européens dans les RUP à destination des jeunes en 2022 (PFUE)
- **ETP valorisés et mis à disposition pour la mise en œuvre des programmes:** environ 190 (dont 150 Etat, notamment au sein de la DGFiP, de la CICC et de l'ANCT, et 40 Conseils régionaux)
- **Programmation UE par volets :**



- **Actions portées et cofinancées selon le porteur (coût total) :**



- **Actions à destination spécifique des RUP (coût total) :**



Sur les 135M€ programmés, l'Etat a mobilisé un montant de 56,2M€ (dont 35M€ apportés par l'ANCT, 20M€ par Bercy, 0,9M€ par le Ministère de l'intérieur et 0,3M€ par la DGOM) et les Conseils régionaux un montant de 7M€.